



SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU
Clunisois
(SPANC du CLUNISOIS)

**Rapport de présentation du Débat
d'Orientation Budgétaire.**

Exercice 2018

**Présenté conformément à l'article L.2312-1
du Code Général des Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1) Structure et présentation du service	3
1.1) Organisation administrative du service	3
1.2) Population desservie par le service public d'assainissement non collectif	3
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)	3
1.4) Mode de gestion du service	3
1.5) Tableau des effectifs	4
2) Orientations budgétaires 2018.....	4
2.1) Résultats prévisionnels 2017	4
2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2018	4
2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2018	5
2.3.1) Charges de structures :	5
2.3.2) Evolutions des dépenses des effectifs :	5
2.3.3) Marché de vidange :	5
2.3.4) Opération réhabilitation :	6
2.3.5) Autres dépenses :	6
2.3.6) Recettes des redevances ANC 2018 :	6
2.3.9) Autres recettes de fonctionnement (hors vidange et réhabilitation) :	8
2.4) Engagements pluriannuels	8
3) Etat de la dette	8

1) Structure et présentation du service

1.1) Organisation administrative du service

Le syndicat mixte regroupe les communes de Bergesserin, Bray, Buffières, Bussièrès, Château, Chérizet, Chevagny-sur-Guye, Chiddes, Cluny, Cortambert, Curtil-sous-Buffières, Flagy, Jalogny, La Guiche, La Vineuse-sur-Frégande, Lournand, Massilly, Mazille, Pressy-sous-Dondin, Saint André-le-Désert, Sainte Cécile, Saint Marcelin-de-Cray, Saint Martin-de-Salencey, Saint Vincent-des-Prés, Salornay-sur-Guye, Sivignon, et la Communauté de Communes de Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (Bourgvilain, Brandon, Clermain, La Chapelle du Mont de France, Dompierre les Ormes, Germolles-sur-Grosne, Matour, Montagny sur Grosne, Montmelard, Pierreclos, Saint Léger-sous-la-Bussière, Saint Pierre le Vieux, Saint Point, Serrières, Tramayes, Trambly, Trivy, Vérosvres).

En 2017, 14 communes supplémentaires ont souhaité adhérer au SPANC du CLUNISOIS : Taizé, Chissez-les-Mâcon, Sigy-le-Chatel, Bonnay, Cortevaix, Joncy, Saint-Huruge, Saily, Passy, Saint-Ythaire, Burzy, Ameugny, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Martin-la-Patrouille.

Le territoire du SPANC comprend donc 58 communes.

1.2) Population desservie par le service public d'assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif dessert, au 1^{er} janvier 2018, près de 15 000 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 21 886.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est, au 1^{er} janvier 2018, de près de 6 000.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le SPANC du Clunisois assure :

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées,
 Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.

Depuis le 1^{er} septembre 2012, entretien des installations d'assainissement non collectif.

Depuis le 10 juin 2014, convention de mandat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage.

1.4) Mode de gestion du service

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents en régie directe est de 2 pour la partie technique, représentant 2 équivalents temps plein.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction (2h hebdomadaire) et 1 poste de secrétariat / comptabilité (5 h hebdomadaire).

1.5) Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs prévisionnels au 1^{er} janvier 2018 est le suivant :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont TNC</u>
<u>AGENTS TITULAIRES SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1	-1	-1	0	
Agent de Maîtrise	1	0	0	1	
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>					
Ingénieur	1	0	0	1	1
Rédacteur	1	0	0	1	1
<u>TOTAL</u>	4	0	0	3	2
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	0	1	+1	1	0
<u>TOTAL GENERAL</u>	4	0	0	4	2

En avril 2017 un poste d'Agent de maîtrise a été ouvert pour faire bénéficier un agent positionné sur un grade d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à un avancement de grade dans le cadre d'une promotion interne. De plus, un agent titulaire sur le grade de Technicien Principal 2^{ème} classe a bénéficié d'une mutation. Pour 2018, son remplacement est couvert par un agent non titulaire.

Une promotion interne est possible pour un agent actuellement au grade d'Agent de maîtrise qui peut prétendre au grade de Technicien territorial à compter du 1^{er} avril 2018.

Il est proposé de présenter cet agent à cette promotion interne. Le tableau des effectifs sera modifié dans le courant de l'année en fonction du résultat de la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Saône-et-Loire.

2) Orientations budgétaires 2018

2.1) Résultats prévisionnels 2017

Les résultats prévisionnels du budget 2017 sont les suivants :

- déficit de fonctionnement prévisionnel 2017 : 27 528.49 €. A noter que sur ce déficit, 21 000 € sont des crédits reçus en 2016 pour l'opération réhabilitation et versés sur le budget 2017. De fait, le déficit « réel » 2017 est de 6 528.49 €

(rappel reports d'excédents 2016 de 46 310.93 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de 18 782.44 €.

- excédent d'investissement prévisionnel 2017 : 3 393.57 € (rappel reports d'excédents 2016 de 23 066.78 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de 26 460.35 €.

2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2018

Les amortissements de subventions sont de 0 €.

Les dotations aux amortissements sont de 2 945 €.

FCTVA 2018 (investissements 2016) : 0 €.

Sur 2018 un changement du serveur informatique est nécessaire (problème de capacité de stockage et de vieillissement du matériel). Le coût prévisionnel est de 3 000 €.

Au regard de 29 405.35 € à inscrire en recettes d'investissement, les compléments de dépenses pour équilibre sont donc de 26 405.35 €.

2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2018

2.3.1) Charges de structures :

Les charges de structures 2018 seront stables par rapport à 2017 (prévisions 21 000 €).

2.3.2) Evolutions des dépenses des effectifs :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Temps de travail hebdomadaire</u>	<u>Dépenses salariales 2017</u>	<u>Dépenses prévisionnelles 2018</u>	<u>Avantages en nature</u>	<u>Observations</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>	35	67 142.69	39 735	Néant	
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	0	28 860.11	0	Néant	Mutation 09/2017
Agent de Maîtrise (Ou Technicien territorial)	35	38 282.58	39 735		
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>	7	6 311.67	6 620		
Ingénieur	2	2 954.90	3 090	Néant	
Rédacteur	5	3 356.77	3 530	Néant	
<u>TOTAL</u>	42	73 454.36	46 355		
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	35	6 100.14	36 200	Néant	Remplacement à partir de 11/2017
<u>TOTAL GENERAL</u>	77	79 554.5	82 555		

Les charges générales de personnel (masse salariale + formation + médecine préventive + action sociale) sont estimées avec une progression de 4.9 % (3 970 €) par rapport au réalisé 2017, incluant les évolutions des carrières des agents et les évolutions des cotisations. La mise en place d'un programme de formation des agents est à prévoir.

2.3.3) Marché de vidange :

Le nombre de dossiers de demande de vidange pour 2017 est de 154. L'estimation des vidanges pour 2018 est de 180 compte tenu du fait de l'évolution du territoire. Le coût moyen estimé est de 145 €. Le budget global est donc de 26 100 €.

Les recettes liées sont d'un montant équivalent majoré du coût administratif par dossier (25 € * 180 = 4 500 €), soit 30 600 €.

2.3.4) Opération réhabilitation :

Les mouvements budgétaires liés à cette opération sont en décalage d'une année budgétaire au moins par rapport aux dépôts et réalisations des travaux.

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des installations et de la contractualisation avec l'Agence de l'eau, une aide de 250 € par dossier de réhabilitation est donnée au SPANC pour le suivi administratif de l'opération.

Pour les conventions 2014, 16 dossiers ont été envoyés pour instruction à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur le dernier trimestre. Ces dossiers sont intégralement soldés sur 2015 (48 000 € versés aux demandeurs et 4 000 € au SPANC pour le suivi administratif).

Pour la convention 2015, il a été déposé 69 dossiers de réhabilitation (sur 80 ouverts), soit une aide globale de 207 000 € versée aux demandeurs (153 000 € versés sur le budget 2016 et 54 000 € versés en 2017). A noter que pour 7 de ces dossiers, les recettes ont été encaissées sur 2016 et le reversement s'est réalisé sur le budget 2017 (variation de 21 000 € entre le budget 2016 et le budget 2017). Pour le suivi administratif, 17 250 € ont été versés au SPANC (8 250 € sur le budget 2016 et 9 000 € sur le budget 2017). Il reste donc pour cette convention 11 dossiers à solder, dont 6 sont en cours de finalisation et pour lesquels il peut être inscrits 18 000 € + 1 500 € sur le budget 2018.

Pour la convention 2016, 80 dossiers sont possibles. 12 dossiers ont été clôturés et payés sur le budget 2017 (36 000 € versés et seulement 1 000 € pour le volet administratif (4 dossiers). Il reste à percevoir 2 000 € pour le volet administratif sur le budget 2018 (pour 8 dossiers).

Il est prévu une clôture de dossiers pour 36 dossiers supplémentaires, soit (108 000 € + 7 750 €) pour 2018.

Pour la convention 2017, 7 dossiers sont possibles selon les nouvelles dispositions à savoir 3 300 € d'aides et 300 € de participation pour le volet administratif (avec obligation pour l'usager de produire une étude préalable réalisé par un bureau d'étude spécifique). Pour le budget 2018, 2 dossiers devraient être clôturés (soit 6 600 € + 600 €).

L'inscription globale est donc de 132 600 € pour les dépenses et 144 450 € pour les recettes.

2.3.5) Autres dépenses :

Les provisions pour dépenses imprévues sont proposées à 21 000 € permettant d'avoir une provision pour anticiper des demandes nouvelles de dossiers de vidange ou de réhabilitation.

2.3.6) Recettes des redevances ANC 2018 :

Objectifs 2018 : 280 contrôles dont 100 ponctuels (vente ou hors programmation) / 90 contrôles neuf / 90 dossiers neuf (prise en compte de la modification du périmètre et de la fin des campagnes pour les diagnostics (environ 100 à faire) qui vont être plus longues à faire du fait de l'éparpillement des lieux de contrôle). A noter que les retards de dossiers de 2017 sont de 25 pour les dossiers de neuf / 19 pour les contrôles de neuf / 23 pour les contrôles. Ces dossiers seront à solder dans le premier trimestre.

(Pour rappel réalisés sur 2017 (au 31 décembre) : 211 contrôles dont 111 ponctuels / 109 contrôles neuf / 137 dossiers neuf avec objectif initial 2017 : 360 contrôles dont 110 ponctuels / 110 contrôles neuf / 110 dossiers neuf.)

Depuis 2015 le Conseil syndical a défini une méthodologie pour avoir une règle d'ajustement annuelle pour la révision du montant des redevances.

Cette méthodologie se base sur le suivi de l'évolution annuelle de l'indice INSEE des prix à la consommation pour le secteur des SERVICES avec les variables suivantes :

a) Indice INSEE pris pour référence (I) :

« Indice des prix à la consommation - Secteurs conjoncturels (mensuel, ensemble des ménages, métropole + DOM, base 1998) – Services – Identifiant 000641185 ».

A noter : la série INSEE 0000641185 en base 1998 est arrêtée au 31/12/2015 et est remplacée par la nouvelle série équivalente « Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France – Services – Identifiant 001759968 ».

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001759968>

b) Mois pris comme référence de base (Base) :

Décembre 2016 avec la valeur de 101.16.

c) Mois pris comme référence pour le calcul de d'indexation (Référence) :

Décembre de l'année n-1 (2017) pour l'année de calcul de la revalorisation n.

La formule du coefficient d'indexation pour l'année n proposé est donc le suivant :

$$((I \text{ Référence} - I \text{ Base}) / I \text{ Base}) * 100$$

En application de cette formule de révision, le coefficient pour 2018 est de :

$$((102.22 - 101.16) / 101.16) * 100 = 1.048 \%$$

I Référence : 102.22

I Base : 101.16

Il est donc proposé de majorer les redevances sur l'année 2018 de 1.05 % en application de la formule de révision et en appliquant la méthode de l'arrondi à l'unité supérieur ou inférieur.

Les montants des redevances 2018 proposés sont donc de :

Contrôle programmé : 118 € (pour rappel 2017 : 117 €)

Contrôle ponctuel (vente, hors programmation) : 199 € (pour rappel 2017 : 197 €)

Contrôle neuf : 199 € (pour rappel 2017 : 197 €)

Dossier neuf : 150 € (pour rappel 2017 : 149 €)

Les recettes de 2018 calculées sur la base de ces redevances sont estimées à 72 550 €.

A noter que se rajoute en recettes une somme de 16 986 € correspondant à des dossiers réalisés sur le terrain en 2017 mais finalisés sur 2018.

2.3.9) Autres recettes de fonctionnement (hors vidange et réhabilitation) :

Les soutiens de L'Agence de l'eau jusqu'en 2018 sont de 16 € par vérification périodique de fonctionnement et 32 € par contrôle de vérification et de bonne exécution réalisés.

Sur 2018 la somme globale de ces soutiens prévue est de 5 792 €.

2.4) Engagements pluriannuels

Le SPANC du Clunisois n'a pas d'opération pluriannuelle engagée.

3) Etat de la dette

Le SPANC du Clunisois n'a pas d'emprunts en cours. L'état de la dette fait apparaître le montant correspondant à la ligne de trésorerie ouverte en 2007:

	Rappel 2009	Rappel 2010	Rappel 2011	Rappel 2012	Rappel 2013	Rappel 2014	Rappel 2015	Rappel 2016	Rappel 2017	Rappel 2018
Encours de la dette au 31 décembre	59 000	35 000	35 000	35 000	20 000	10 000	10 000	0	0	0
Remboursements au cours de l'exercice	0	24 000	0	0	15 000	10 000	0	10 000	0	0
intérêts	852.38	440.74	701.33	802.97	785.37	501.31	408.13	24.72	0	0

Cette ligne de trésorerie est soldée en 2016.